

premiers volumes, toutes les pièces qui sont relatives aux priviléges, franchises et libertés des habitants de Lyon : les suivants contiennent celles qui traitent des pouvoirs et de l'autorité du Consulat, ainsi classés : sûreté de la ville, police de la voirie, des arts et métiers et des foires, juridiction consulaire, administration des deniers, dettes, revenus et biens de toute nature de la cité, ancien et nouvel Hôtel-de-Ville, établissements religieux et profanes, charges et emplois. Ce vaste répertoire renferme un grand nombre d'indications précieuses dont l'histoire de Lyon aura beaucoup à profiter.

Mais c'est surtout à la Correspondance que ce Recueil a demandé des communications importantes. Cinq volumes in-folio réunissent les lettres (en très-grande partie inédites), adressées par les rois et reines de France aux conseillers, bourgeois, manants et habitants de la ville de Lyon. Ces lettres sont au nombre de quatre cent quarante-quatre ; voici leur répartition : de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, cinq ; de Charles VII, quatre-vingt-quatre ; de Louis XI, soixante-sept ; de Charles VIII, quarante-trois ; de Louis XII, dix-neuf ; de François I<sup>r</sup>, sept ; de Henri II et de Diane de Poitiers, sept ; de Charles IX, trente-huit ; de Catherine de Médicis, vingt ; de Henri III, trente-sept ; de Henri IV, soixante-neuf ; de Marie de Médicis, quatre ; de Louis XIII, trente-neuf ; de Louis XIV, vingt-trois ; d'Anne d'Autriche, deux ; de Louis XV, trois ; de Louis XVI, huit. Si j'ajoute au chiffre total de quatre cent quarante-quatre celui des lettres de rois et de reines de France que j'ai recueillies autre part qu'aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Lyon, je dépasserai le nombre de douze cents.

Ces lettres (qu'il ne faut pas confondre avec les lettres patentes), ne sont pas toutes, à beaucoup près, d'un vif intérêt ; plusieurs sont des circulaires que les rois de France adressaient aux principales villes pour les informer des nou-